DocuSign Envelope ID: 47E65BCD-F9C3-4B5C-90FD-584B58743CB6

AB7
Société à responsabilité limitée
au capital de 180 000 euros
Siège social : 8 RUE DES TAMARIS ZA DE L'HOUMEAU
17137 L'HOUMEAU
EN COURS D'IMMATRICULATION AU RCS LA ROCHELLE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS

Les soussignés :

- **La société HBV**, dont le siège est situé 6 RUE DES TAMARIS, 17137 L'HOUMEAU, immatriculée au RCS de LA ROCHELLE sous le numéro 529 101 503, représentée par son gérant Monsieur Bruno VINET, propriétaire de 15 000 parts sociales numérotées 1 à 15 000,
 ci : 15 000 parts sociales ;

- **Monsieur Anthony MOGAT,** propriétaire de 3 000 parts sociales numérotées 15 001 à 18 000,
 ci : 3 000 parts sociales.

Agissant en qualité de seuls associés de la société AB7, société à responsabilité limitée au capital de 180 000 euros, dont le siège social est 8 RUE DES TAMARIS, 17137 L'HOUMEAU, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 09/02/2024.

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers cogérants de la Société.

NOMINATION DES PREMIERS COGÉRANTS

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de premiers cogérants de la Société, pour une durée indéterminée :

Monsieur Anthony MOGAT
Né à LA ROCHELLE (17), le 28 mars 1982
De nationalité française,
Demeurant 34 A Rue de Quincampois 17170 BENON

Monsieur Bruno VINET
Né à LA ROCHELLE (17), le 21 décembre 1967
De nationalité française,
Demeurant 63 Rue des Tamaris 17340 CHATELAILLON-PLAGE

Messieurs Anthony MOGAT et Bruno VINET disposeront, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Messieurs Anthony MOGAT et Bruno VINET acceptent les fonctions de cogérants qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction au sein de la société, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

DS BV DS AM

DocuSign Envelope ID: 47E65BCD-F9C3-4B5C-90FD-584B58743CB6

En rémunération de leurs fonctions, les cogérants auront droit à une rémunération et au remboursement de leurs frais, dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait sous signature électronique,
Le 09/02/2024

Monsieur **Anthony MOGAT***

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

DocuSigned by:
Anthony MOGAT
0F6AE8E292334F5...

Monsieur **Bruno VINET***

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

DocuSigned by:
Bruno VINET
6F8F9B41B04745B...

() Mention manuscrite : « Bon pour acceptation des fonctions de gérant »*